



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté permanent annuel – Pour intervention dépannages sur carrefours à feux tricolores sur la commune de Seloncourt par Pays de Montbéliard Agglomération
ARR 2023-01-31-06-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par Pays de Montbéliard Agglomération sis 8 avenue des Alliés 25200 MONTBELIARD

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'intervention de dépannages sur les carrefours à feux tricolores à SELONCOURT 25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'intervention de dépannages sur les carrefours à feux tricolores sur l'ensemble de la commune de Seloncourt pourront se dérouler au cours de l'année 2023 par période d'une durée de 2 heures maximum.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie de circulation avec un mètre pour protection des agents en bordure de voirie.

Un balisage réglementaire sera obligatoirement mis en place et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Les feux tricolores seront mis en fonctionnement jaune clignotant ou extinction complète des signaux lumineux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par Pays de Montbéliard Agglomération et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 février 2023

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

